



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4251 - Prestations diverses et allocations enfants

Internat scolaire : convention de prise en charge au titre de la protection de l'enfance

Rapport n° CP/2015/265

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

En 2005, le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de WALBOURG ont signé une convention permettant la prise en charge de jeunes en difficulté éducative confiés au Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance ou bénéficiant d'une mesure éducative à domicile.

Depuis, une vingtaine de jeunes sont admis chaque année dans l'établissement. Compte tenu de la qualité du partenariat et de l'adéquation de la prise en charge aux besoins des jeunes et des familles, pour une prestation moins coûteuse qu'un placement, il est proposé de mettre à jour la convention.

Depuis 2005, une convention entre le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de WALBOURG répond au souhait d'accroître les chances de réussite scolaire et sociale de jeunes en difficulté éducative. L'objectif consiste à développer l'accueil en internat qui permet à ces jeunes d'évoluer dans un environnement éducatif stabilisé. Ce dispositif s'inscrit dans le volet Prévention du schéma départemental Enfance Famille 2012-2016.

Ainsi une vingtaine de jeunes ont été accueillis chaque année par l'internat de WALBOURG, certains étant confiés au Département et d'autres étant suivis à domicile. Cette prise en charge s'effectue sur une ligne inscrite au budget 2015 du service de protection de l'enfance destinée au règlement des internats. Dans le respect de l'enveloppe budgétaire 2015, le montant maximum prévu pour ce partenariat s'élève à 100 000 € ; le coût moyen s'élève à 4 500 € pour l'année scolaire, par jeune en internat, pour un accueil en semaine, ce qui est très inférieur au coût d'un placement en établissement mais également en famille d'accueil.

Il est ainsi proposé de renouveler, la convention de prise en charge entre le Département du Bas-Rhin et le Séminaire de Jeunes de WALBOURG. La convention a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Département peut orienter des jeunes vers des places d'internat, notamment au niveau du collège, pour des enfants confiés au Président du Conseil Départemental ou pour des jeunes suivis en aide éducative à domicile ou en action éducative en milieu ouvert. Le Séminaire de Jeunes de WALBOURG s'engage à accueillir annuellement ces jeunes. Les modalités d'accompagnement du jeune et les modalités financières sont précisées (paiement sur facture en fonction de la présence effective des jeunes orientés par le Département).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le renouvellement de la convention de prise en charge des frais d'internat pour des jeunes en difficulté conclue avec le Séminaire de Jeunes de WALBOURG ;*
- *autorise le président du Conseil Départemental à signer ladite convention.*

Strasbourg, le 18/06/15

Le Président,



Frédéric BIERRY